

QUESTIONS—*Suite.*

24. A une motion pour renvoyer à un comité général, une résolution des subsides pour revoter la somme requise pour l'acquisition du Nord-Ouest, etc., objection est faite que puisque le comité des subsides a déjà devant lui plusieurs messages recommandant un renouvellement de crédit sous une autre forme, l'une ou l'autre proposition doit être retirée ; Objection mise de côté, 339.

QUESTIONS REJETÉES OU MISES DE CÔTÉ :

25. Pour une adresse à Son Excellence au sujet d'une union douanière, 98.
26. Pour une adresse à Sa Majesté au sujet des arrangements financiers pourvus par l'acte fédéral, 125.
27. Pour la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir de faits relatifs à la tenure des terres dans la seigneurie de Sorel, 145.
28. Pour une adresse à Son Excellence au sujet de certaines résignations dans le 7^{me} bataillon de milice, Ontario, 145.
29. Que la construction et l'administration du chemin de fer intercolonial devraient être sous le contrôle direct du gouvernement, 200.
30. Motion pour amender des résolutions des subsides, 176, 212, 218, 219, 220, 349, 350.

RECENSEMENT :—Bill relatif au premier recensement, 45. Renvoyé à un comité général, 107. Considéré, 114. Amendé ; Rapporté, 120. Passé, 130. Par le Sénat ; 178. S.R., 354. (33 Vic., c. 47.)

RÉCIPROCITÉ AVEC LES ETATS-UNIS :—Pétitions demandant qu'il soit pris des mesures pour permettre à l'industrie canadienne de faire concurrence aux Etats-Unis en étant à ces derniers les facilités commerciales qu'ils n'accordent pas aux Canadiens :—Ancaster et Caledonia, 132. Aurora, 132. Aylmer, Walkerton, etc., 113. Bowmanville, 132. Brampton, 132. Brighton, 113. Brockville, 113. Chambly, 132. Dundas, 113. Elora, etc., 113. Hamilton, 113. Merrickville, 141. Napanee, 132. Newcastle, 141. Omamee, 141. Orono, 132. Paris, 113. Preston, 113. Ste. Catharines, 113. Thorold, 110. Waterloo, 113. Whiting, A. S., et autres, 167.

Voir Adresses, 68. Relations commerciales. Douanes, 3, 4.

RELATIONS COMMERCIALES :—Motion pour une adresse demandant l'adoption de mesures autorisant le gouvernement canadien à entrer en communication directe avec des Etats étrangers à l'effet d'établir un système de relations commerciales soumettant, à une union douanière les pays intéressés à faire le commerce avec le Canada, 81. Amendement,—il est remplacé par un autre, déclarant que des relations commerciales avec des pays étrangers s'obtiendront mieux par l'action collective des gouvernements impérial et canadien ; et qu'une union douanière avec les Etats-Unis,—lesquels sont actuellement assujétis à de forts impôts—serait injuste pour l'empire et désavantageuse pour le Canada, 98.

RÉSERVE DU CLERGÉ :—Voir Documents, 11. Adresses, 9.